

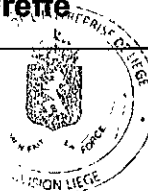


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24142056



19 SEP. 2024

Greffe

N° d'entreprise : 0427 348 346

Nom

(en entier) : **Kaneka Eurogentec**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue du Bois Saint Jean 5, 4102 Seraing**

Objet de l'acte : **Démission - Nomination**

Démission

L'assemblée confirme la démission de Monsieur Kazuhiko FUJII de son mandat d'administrateur et ce, à dater du 26 juin 2024.

L'assemblée le remercie pour la manière dont il a exercé sa mission et lui donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Démission

L'assemblée confirme la démission de Monsieur Takahisa NAKAI de son mandat d'administrateur et ce, à dater du 26 juin 2024.

L'assemblée le remercie pour la manière dont il a exercé sa mission et lui donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Nomination

L'assemblée approuve la nomination à dater du 26 juin 2024, de Monsieur Masaaki KIMURA, domicilié à 202, 45-84 Enokigaoka, Yokohama, Kanagawa 227-0063, Japon, comme administrateur pour une durée de 6 ans. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.

Nomination

L'assemblée approuve la nomination à dater du 26 juin 2024, de Monsieur Mitsuaki KITANO, domicilié à 3-7-12, Hasuike, Arai-cho, Takasago-shi, Hyogo 676-0013, Japon, comme administrateur pour une durée de 6 ans. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.

Renouvellement du mandat de commissaire

L'assemblée générale nomme KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (ci-après "KPMG"), en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans, afin d'auditer les comptes annuels de Kaneka Eurogentec SA pour les exercices comptables clos les 31 mars 2025, 2026 et 2027. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027. KPMG a désigné monsieur Grégory Gonzalez Rodriguez (IRE Nr. A02588), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour le contrôle des comptes annuels pour l'année comptable se clôturant le 31 mars 2025, sont de 146.700 EUR, hors frais (8% des honoraires) et TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)



de KPMG ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que KPMG est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Exemption de l'établissement des comptes consolidés

L'assemblée décide de faire usage de l'exemption prévue à l'article 3:26 du Code des Sociétés et des Associations (anciennement article 113 du Code des sociétés) d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés dès lors que la société est filiale d'une société mère qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés.

L'assemblée constate que les conditions pour faire usage de l'exemption durant deux exercices (2024-2025 et 2025-2026) sont réunies.

Lieven Janssens,
Administrateur délégué.